

# ANALYSE BUDGÉTAIRE ÉDUCATION 2019 | 2020



*Burundi*

unicef   
pour chaque enfant



## Messages clés et recommandations

- La proportion du budget de l'État allouée à l'éducation est de 20 % en 2019/2020 contre 20,6 % en 2018/2019.
- Le gouvernement poursuit ses efforts de soutien à l'éducation et s'inscrit dans les engagements internationaux qui ciblent 20 %<sup>1</sup> du budget de l'État.
- La scolarisation est marquée par un accès massif au premier cycle (1re et 2e années), mais un niveau d'achèvement des premiers cycles de 53,3 % pour les enfants de 11 ans et de 62 % pour ceux de 12 ans pour l'année scolaire 2017/2018.
- Un renforcement des efforts pour améliorer la qualité de l'enseignement fondamental est nécessaire, y compris à travers le renforcement en quantité et en qualité des enseignants et en fournissant du matériel didactique et pédagogique adéquat.
- Un élément clé de la réforme de l'éducation fondamentale est la capacité d'accueil du système éducatif. Pour assurer la finalisation de cette réforme, il est important de concentrer une part des ressources externes vers la construction, la réhabilitation et la pérennisation des infrastructures éducatives.
- Une stratégie de développement de l'enseignement préscolaire a été validée en janvier 2019. Cependant, la part du budget allouée à l'éducation préscolaire n'est que de 0,02 % du budget de l'éducation. Afin de parvenir aux résultats escomptés et de hisser le Burundi au niveau des pays de la zone EAC, il est important de mobiliser des ressources financières additionnelles et d'augmenter stratégiquement la part du budget dédiée à ce sous-secteur de l'éducation.



# ANALYSE BUDGÉTAIRE ÉDUCATION

## Introduction

Dans le Plan national de développement du Burundi 2018-2027, le secteur éducatif appartient à l'orientation stratégique visant l'éducation inclusive et axée sur la qualité. Il s'organise sur la base d'une cartographie de la Classification internationale type de l'éducation 2011 définie par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Depuis 2018, le système éducatif burundais est géré par deux ministères : le ministère de l'Éducation, de la Formation technique et professionnelle (MEFTP) et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS).

L'objectif du développement durable numéro 4 entérine l'importance de proposer un cycle fondamental complet à tous les enfants. La réforme de l'enseignement fondamental conduisant à un accès universel à une éducation de base d'une durée de neuf ans a été initiée en 2010 et mise en œuvre à partir de 2013. Ainsi, l'éducation formelle est composée de cinq paliers de formation : le préscolaire, le fondamental, le post-fondamental (général, pédagogique et technique), l'enseignement des métiers et la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

Un Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (PSDEF) couvrant la période 2012-2020 fut adopté par le ministère et mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Depuis 2018, un Plan de transition de l'éducation (PTE) de 3 ans structure et oriente les interventions du secteur.

Compte tenu de la mesure introduite en 2005 relative à la suppression des frais de scolarité à l'école primaire, l'accès à la scolarisation a connu un bond spectaculaire. La probabilité d'accès à la première année de l'enseignement fondamental est pratiquement la même pour chaque enfant et la parité filles/garçons est atteinte depuis 2015 dans les trois premiers cycles du fondamental. Cependant, les indicateurs de qualité sont faibles en raison du manque de renforcement des compétences des enseignants, d'infrastructures scolaires appropriées, d'équipements scolaires suffisants et de matériel didactique et pédagogique adéquat et suffisant. Les efforts conjugués de l'État et de ses partenaires de développement ont contribué à accélérer le développement du secteur de l'éducation, notamment en ce qui concerne l'accès à la scolarisation. Le taux brut de préscolarisation est passé de 4,8 % à 10,2 % entre 2010 et 2017 tandis qu'aux trois premiers cycles de l'enseignement fondamental, ce taux est passé de 144,9 % en 2010 à 112,9 % en 2017 (Bureau de la planification et des statistiques de l'éducation et de la formation technique et professionnelle, BPSEFTP). Cette

situation montre que le pays est capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école, d'où l'augmentation des capacités d'accès à l'éducation. Néanmoins, les taux d'achèvement de l'enseignement fondamental et post-fondamental mesurés en 2017 sont respectivement de 62 % et 28,7 %, ce qui traduit une baisse de la qualité de l'enseignement.

Environ 557 000 enfants âgés de 6 à 14 ans étaient en dehors du système éducatif en 2013-2014, soit 23 % des enfants de la population cible, en dépit d'un taux brut de scolarisation (TBS)<sup>2</sup> de 135 % et d'un taux d'admission aux trois premiers cycles du fondamental dépassant les 100 %<sup>3</sup>. Le phénomène des enfants en dehors de l'école est fortement tributaire du milieu de résidence et du statut socio-économique des parents, dénotant une certaine iniquité dans l'offre éducative. En effet, en 2012-2013, environ 93 % des enfants en dehors de l'école vivaient en milieu rural. De même, parmi les enfants âgés de 7 à 16 ans qui sont en dehors de l'école, environ un tiers sont issus des ménages les plus pauvres (premier quintile). Ils sont 60 % si on ajoute le deuxième quintile. Les constats restent valables pour les autres groupes d'âge<sup>4</sup>.

Tous les paliers du système éducatif ont connu une croissance des effectifs assez spectaculaire selon le BPSE (2017-2018). Ainsi, au niveau du préscolaire, les effectifs sont passés de 9 673 en 2010 à 57 611 en 2017. Dans les trois premiers cycles de l'enseignement fondamental, les effectifs sont passés de 1 720 287 à 2 376 036 et ceux du post-fondamental général et pédagogique de 250 478 à 3 410 93 durant cette période.

**Tableau 1. Quelques statistiques clés du secteur de l'éducation.**

Indicateurs	2017/2018
Taux brut de scolarisation primaire	119,1 %
Taux brut de scolarisation du préscolaire	10,2 %
Taux de rétention (grades 1-9)	50 %

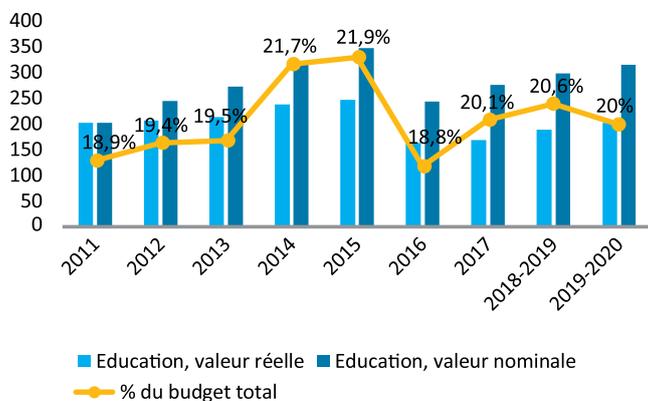
Source : Annuaire statistique de l'éducation 2017/2018.

## Tendances du financement du secteur de l'éducation

Les ressources allouées à ce secteur ont connu une tendance à la hausse, passant de 201,7 milliards de BIF en 2011 à 346,5 milliards de BIF en 2015, soit une croissance globale de 0,7 % en cinq ans. Sur cette période, on remarque un financement extérieur important du Fonds commun de l'éducation (FCE) dont le budget de 2015 se situait à 87,1 milliards de BIF. Cependant, à partir de 2016, avec le retrait de certains partenaires, le budget alloué au secteur de l'éducation a enregistré une baisse d'environ 100 milliards de BIF.

À partir de 2017, les ressources de ce secteur ont repris une tendance croissante. Le budget alloué à l'éducation est passé de 297,3 milliards de BIF (160135534,06 USD) en 2018/2019 à 314,5 milliards de BIF (160784259,58 USD) en 2019/2020, soit une augmentation de 5,8 %. La valeur réelle qui prend en compte l'inflation a connu la même tendance. La part du budget de l'État alloué à l'éducation est de 20,0 % en 2019/2020 contre 20,6 % en 2018/2019.

**Graphique 1. Tendence des allocations budgétaires en valeur nominale et en valeur réelle<sup>5</sup> (en milliards de BIF).**

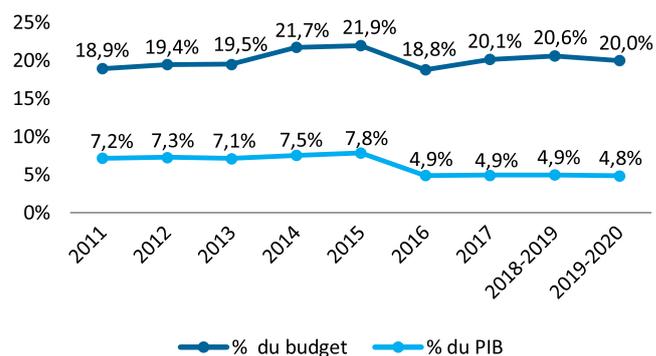


Source : Lois de finances 2011-2019/2020.

Ramenée au produit intérieur brut, la part des dépenses du secteur de l'éducation est quasiment constante, autour de 4,9 %, sur la période 2016-2019/2020. Cependant, le niveau des dépenses d'éducation de 2015, soit 7,8 % du PIB, reste élevé.



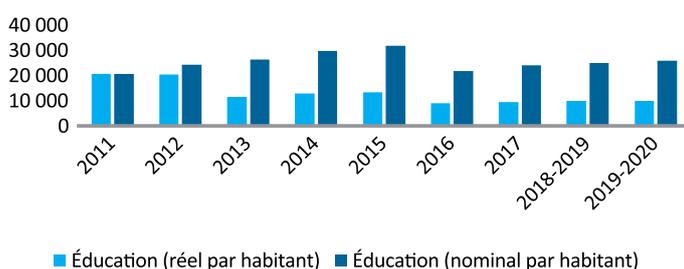
**Graphique 2. Évolution des dépenses du secteur de l'éducation en pourcentage du PIB et en pourcentage du budget total.**



Source : Lois de finances 2011-2019/2020.

Le graphique suivant met en exergue l'évolution des dépenses du secteur de l'éducation par habitant. En 2019/2020, les dépenses d'éducation par habitant reviennent à 9850 BIF en valeur réelle, contre 9928 BIF en 2018/2019.

**Graphique 3. Tendence des dépenses du secteur de l'éducation par habitant (en BIF).**



Source : Lois de finances 2011-2019/2020.

## Composition des dépenses du secteur de l'éducation

Bien que les dépenses relatives au système éducatif soient relativement élevées, la composition par niveau d'enseignement montre qu'il existe des inégalités défavorables aux plus jeunes enfants concernant l'éducation préscolaire. Bien entendu, le niveau fondamental, qui bénéficie de la gratuité des frais de scolarité et qui constitue une priorité pour le monde, et notamment pour le Burundi avec les Objectifs du développement durable (ODD 4.1), est le niveau scolaire le plus financé; il possède aussi les effectifs les plus élevés. Une part importante du budget de l'éducation (53,2 %) lui est donc réservée. Les frais de fonctionnement du système éducatif occupent une part importante dans ce budget, avec 75 % du budget du sous-secteur dévolu à la couverture des salaires. À l'opposé, les allocations budgétaires dédiées à l'éducation préscolaire et à la petite enfance restent faibles (0,02 %). Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie adoptée relative à ce palier d'enseignement, nous espérons voir une augmentation des allocations budgétaires pour ce secteur.

**Tableau 2. Part des dépenses par niveau d'enseignement (%).**

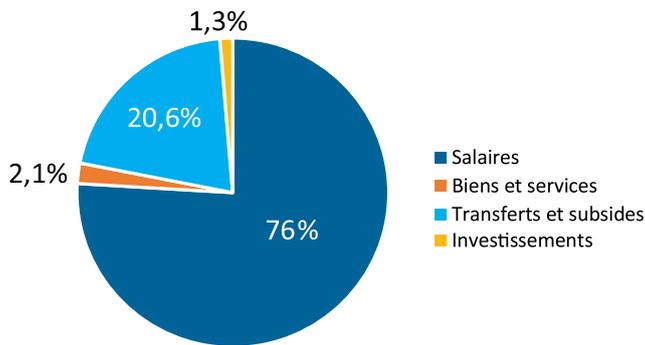
Niveau d'enseignement	2014	2015	2016	2017	2018/2019	2019/2020
Préscolaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,02
Fondamental	51,1	47,0	50,3	51,5	52,1	53,20
Post-fondamental et administration	27,9	31,7	30,6	32,1	32,7	31,66
Supérieur	20,9	21,3	19,1	16,3	15,2	15,12

Source : Lois de finances 2014-2019/2020.

Concernant l'affectation ou l'utilisation des dépenses du secteur, le graphique ci-après montre que les dépenses du secteur de l'éducation concernent essentiellement l'administration, avec une part de 76 % qui couvre les salaires et 20,6 % les transferts et subsides. Compte tenu de la contrainte des ressources, le budget alloué aux investissements du secteur reste faible. Ils représentent une faible part dans le budget de l'État, et l'administration et les communautés locales s'organisent souvent pour les constructions, les réhabilitations et les équipements des écoles. Le gouvernement assure la disponibilité des enseignants et leur rémunération, d'où le recrutement régulier de personnel enseignant. Cependant, ce personnel reste insuffisant au regard des effectifs d'élèves et des salles de classe disponibles. Les inégalités persistent en termes d'effectifs d'enseignants par province, et notamment entre les milieux urbain et rural. Une solution adoptée pour contourner ces difficultés est la mesure prise par le gouvernement de redéployer les enseignants vers les milieux qui enregistrent une insuffisance remarquable. Cette situation a contribué à la réduction du déficit d'enseignants enregistré ces dernières années.



**Graphique 4. Répartition des dépenses du secteur de l'éducation selon leur nature économique en 2019/2020.**



Source : Loi de finances 2019/2020.

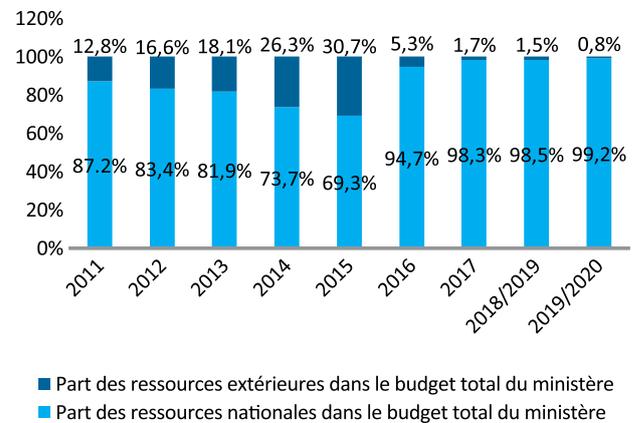
## Sources de financement du secteur de l'éducation

En mars 2008, il a été mis en place un budget d'affectation spéciale destiné au secteur de l'éducation (Fonds commun de l'éducation). Pour rappel, cinq partenaires (Belgique, France, Luxembourg et Royaume-Uni, auxquels se sont plus tard ajoutés la Norvège, l'UNICEF et le Partenariat mondial pour l'éducation [PME]) alimentaient ce fonds. Il faut noter que jusqu'en 2015, la part des ressources extérieures au financement du secteur de l'éducation représentait 30 %, soit un montant de 106,5 milliards de BIF. Depuis 2016, ce fonds est mis en veille. C'est ainsi qu'en 2019/2020, sa contribution dans le budget de l'éducation ne représente plus que 0,8 % dans le budget de

l'État. La part des ressources domestiques dans le total des dépenses du secteur de l'éducation s'est accrue de manière substantielle, passant de 69,3 % en 2015 à 99,2 % en 2019/2020.

Les partenaires ont continué à soutenir le secteur et le gouvernement du Burundi a bénéficié d'un appui du Partenariat mondial pour l'éducation (20,1 millions USD sur la période 2016-2018/2019). Un nouveau financement du PME de 25,6 millions USD a été alloué au Burundi en 2019. Un fonds complémentaire de 21,3 millions USD, pour lequel une requête de financement doit être élaborée, est aussi disponible au niveau du PME pour le Burundi.

**Graphique 5. Sources de financement du secteur de l'éducation.**



Source : Lois de finances 2011-2019/2020.

unicef  pour chaque enfant

<sup>1</sup> Déclaration d'Alger, avril 2005 : « Consacrer au moins 20 % du budget de l'État au secteur de l'éducation, dont 50 % à l'enseignement primaire. »

<sup>2</sup> Le taux brut de scolarisation est le total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Le taux brut peut donc dépasser 100 %.

<sup>3</sup> Enquête sur les conditions de vie des ménages du Burundi (ECVMB 2013/2014), reprise par le RESEN 2018.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Les allocations budgétaires en valeur nominale sont celles qui sont indiquées par rapport à une période donnée. Les allocations budgétaires en valeur réelle sont celles qui sont corrigées en fonction de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence (ici, une donnée de 2011).

La présente analyse budgétaire fait partie d'une série d'analyses sur les secteurs sociaux pour l'exercice budgétaire 2019/2020.

### Remerciements

Cette analyse budgétaire est le résultat d'une collaboration avec le Centre universitaire de recherche pour le développement économique et social (CURDES), le ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au développement économique et les ministères sectoriels.